L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 24 AOUT 1872.

45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 24 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par S. Guinault, à midi, à la Bourse des Négociants et des Entrepreneurs, rue Royale—Un lot de terre dans le troisième District, dans l'îlot renfermé par les rues Musique, Amour, Bons-Enfants et la Promenade Lafayette.

Par Placide J. Sicard, à midi, à la Bourse d'Encan 38 Louis, rue St Louis—Tombe dans le Vieux Cimetière St Louis.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan aux Nos 45 et 47 de la rue Decatur (anciennement Vieille-Levée)—200 caisses bottes, souliers et brodequins.

Par Gabriel Lesamont, rue de Chartres, entre Hôpital et Quartier—Un lot de meubles.

Par R. Derbès, au coin des rues Orléans et Bourgogne—le contenu d'une épicerie.

Par R. M. Montgomery, à sa salle d'encan 67 rue du Camp—Vos ci-devant de meubles.

ANNONCES POLITIQUES.

Toute annonce émanant d'un club ou d'une association politique quelconque devra être payée comptant si on en désire l'insertion dans l'Abeille. Celles pour lesquelles cette condition n'aura pas été remplie ne paraîtront point dans nos colonnes.

LES AVERTISSEMENTS.

Les avertissements n'ont manqué ni aux législateurs élucidés qui vendaient, avec jours votes et leurs consciences, le droit de puiser dans les coffres du Trésor, d'exploiter le crédit de l'Etat ou de mettre à rançon, sous forme de monopole, les contribuables et les consommateurs de la Louisiane, ni à ceux qui trafiquaient directement ou indirectement de ces droits ainsi frauduleusement acquis. Toute la presse de la Louisiane, à l'exception de quelques stipendiés, protestait, les gens menacés dans leurs intérêts protestaient et la population protestait par l'organe de ses citoyens éminents. Ceux qui ont acheté à beaux deniers comptants ou en titres éventuels, de lois qui des contrats ne peuvent arguer de leur propre turpitude pour se mettre à l'abri d'une reddition de comptes, ou d'une révision de leurs titres. Les tiers qui, plus tard, attirés par l'appât du gain, se sont laissés entraîner à prendre un intérêt dans des affaires véreuses, ou à acheter des titres douteux, ne peuvent davantage se retrancher derrière leur ignorance et leur bonne foi. Ils n'ont pu ignorer ce qui était notoire, ce qui était patent, ce qui était un flagrant délit; car chacun savait que là législature tenait boutique ouverte de législation.

Nous avons, il y a quelques jours, reproduit la protestation et l'avertissement signé par plusieurs centaines de propriétaires et de citoyens éminents, qui, en mars 1871, dénonçaient au monde entier, l'illégalité de toutes les dettes qui dépasseraient la limite constitutionnelle. Voici un autre document qu'il faut ajouter au dossier de la question des dettes. C'est le rapport du comité nommé par la Chambre de Commerce de la Nouvelle-Orléans pour s'enquérir de la condition financière de l'Etat et de la ville. Ce rapport a été adopté par la Chambre de Commerce le 1er février 1870. Il est curieux de rapprocher les idées qu'il exprime de l'attitude actuelle de certains de ses signataires, très subitement de scrupules exagérés à propos de respect du droit des Bons dont ils dénonçaient alors, en termes peu mesurés, l'émission projetée.

La Chambre de Commerce faisait, en 1870, une menace bien précise en prévision d'une hypothèse qui n'est pleinement réalisée. Nous n'avons peut-être jamais été aussi bien qu'en cette donc de nous berner avec des phrases creuses sur ce sujet. Il n'y avait qu'une opinion il y a deux ans; s'il y en a deux aujourd'hui, cela tient, non à des principes, mais des sentiments, mais à des intérêts.

Il est politique de compter avec ces intérêts, et d'apporter dans la solution de cette question des dettes, non-seulement l'esprit d'équité, mais encore beaucoup de tact et de ménagement. La stricte équitable vaudra mieux que des luttes législatives et judiciaires. C'est ce que désire le parti démocrate réformiste quand il demande un examen sérieux et consciencieux de la législation passée. S'il arrivait que les intérêts triomphassent dans leur résistance et parvinssent à faire maintenir les fardeaux écrasants qui pèsent sur le peuple de la Louisiane, nous pouvons leur prédire qu'ils perdraient plus à ce succès momentané qu'à une défaite. Une fois l'élection présidentielle passée, et les préoccupations politiques écartées, la masse des électeurs, sans distinction de parti ni de race, se trouverait réunie comme un seul homme pour rejeter le fardeau trop lourd des impôts. Et il se forait un mouvement tellement irrésistible, qu'il obnoulirait tout droit à la réputation et dépit des efforts des hommes modérés qui, aujourd'hui, demandent des réformes pour éviter précisément un bouleversement complet.

Voici ce que disait la Chambre de Commerce, le 1er février 1870:

Représentant les intérêts commerciaux, agricoles et financiers de la ville de la Nouvelle-Orléans et de l'Etat de la Louisiane, la Chambre de Commerce voit avec crainte que certaines mesures ont été présentées à la présente Législature, qui, si elles devinaient lois, menacent de détruire complètement le crédit de l'Etat, de paralyser tout esprit d'entreprise, de proscrire le capital étranger, et en un mot, de renverser dans l'avenir tout espoir de progrès et de prospérité pour notre peuple. Il est en conséquence,

Résolu, que la Chambre de Commerce, indépendamment d'aucune considération politique, protestera respectueusement mais énergiquement contre l'émission désordonnée des nouveaux bons qui sont énumérés dans les bills qui sont maintenant devant la Législature.

Résolu, que la Chambre de Commerce, spécialement intéressée à ce que le crédit de l'Etat soit maintenu, pense qu'il est du devoir des représentants de notre Législature de n'adopter aucune mesure qui pourrait obliger leurs constituants à répudier ces obligations.

Résolu, que la Chambre de Commerce supplie la Législature présente de suspendre son action, et de réfléchir, avant de précipiter la Louisiane dans un état d'excitation, qui ne pourrait que pousser à la violence le peuple qui se sent lésé dans ses droits et qui ne trouve aucune protection dans les lois du pays.

Résolu, que si la Législature continue à émettre de nouvelles promesses de payer qui augmentent la dette publique et qui soient un fardeau pour le peuple, dont il ne pulse se débarrasser que par la répudiation, — ces qui répugne toujours aux Louisianais — la Chambre de Commerce se verra forcée de prêter toute son influence à un mouvement qui aurait pour but de délivrer l'Etat des dettes écrasantes, auxquelles il n'a en aucune participation et auxquelles tous les hommes sensés sont opposés:

E. H. SUMMERS, Président.
MOSES GREENWOOD,
WM. C. BLACK,
G. GOYER,
MARSHALL J. SMITH,
HARRY T. HAYS,
GEO. A. FOSDICK,
Membres du Comité.

M. Cooper a proposé l'adoption du rapport et a demandé que le secrétaire fût autorisé à en présenter une copie au gouverneur de l'Etat de la Louisiane, au président du Sénat et à l'orateur de la Chambre des Représentants.

La résolution a été unanimement adoptée.

HOTEL DE LA GRANDE ILE.—Tout annonce que l'été se prolongera au-delà de son temps ordinaire, car il fait encore aujourd'hui une chaleur intense, et les bains de mer seront probablement aussi agréables en septembre qu'en août. Nous recommandons aux baigneurs l'Hôtel de la Grande-Ile, sur le bord du Golfe du Mexique, un des plus charmants endroits qu'on puisse voir. Là, cet abrité contre les ardeurs du soleil par de grands chênes verts, à l'ombre desquels un jouit d'une brise délicieuse. L'hôtel, qui est supérieurement tenu par M. E. Margot, propriétaire, offre toutes les facilités nécessaires pour les promenades et la pêche, et les prix en sont très modérés. Le beau bateau à vapeur *Frazier*, se rend à la Grande-Ile deux fois par semaine et part de la Nouvelle-Orléans tous les mardis et samedis à 8 heures du matin pour revenir le lundi et le jeudi. On trouvera dans nos annonces de plus amples renseignements.

Revue des Journaux.

Le *Picayune* reproduit les résolutions adoptées par la Chambre de Commerce de la Nouvelle-Orléans, le 1er février 1870, pour protester contre l'émission de Bons projetée par différents bills pendant devant la législature. Nous publions plus loin ce document important.

Le *Picayune* publie des extraits du rapport de l'auditeur Graham, à la législature de 1872, sur le montant des dettes de l'Etat. Nous avons, à l'époque, publié les mêmes extraits et nous y avons fait de fréquentes allusions.

Le *Times* prétend que si la compagnie du chemin de fer de Mobile, Nouvelle-Orléans et Texas ne pouvait pas la construction du chemin jusqu'au Texas, c'est parce qu'elle ne peut négocier $8,500,000 de Bons de l'Etat qui lui ont été remis, et cela par suite de la protestation faite par les citoyens, en mars 1871, contre l'émission de Bons au-delà de la limite constitutionnelle. Le *Times* oublie qu'avant que la législature Warmothiste eût accordé $12,500 par mille à la compagnie dite de Chattanooga pour ce chemin de fer, M. Morgan avait offert de prolonger son chemin de fer jusqu'au Texas à ses propres frais, sans subvention, mais à la condition de n'avoir pas de concurrence pendant quelques années. On a préféré accorder 16 millions à la compagnie dite de Chattanooga qui, malgré cela, a fait de mauvaises affaires et a dû traiter avec M. Morgan. A qui la faute si le crédit de l'Etat est si bas.

Le *Times* assure que des comités de conférence sont à l'œuvre pour tenter de nouveau d'effectuer une fusion entre les libéraux et les démocrates-réformistes. Quand les libéraux voudront se rendre à l'évidence et devenir raisonnables, la fusion sera facile.

Les balanceoires du *Republican* continuent à faire notre bonheur. Dans son premier article nous lisons:

Ce n'est pas une proposition douteuse que d'avancer que le mouvement libéral a fait notre bonheur. Dans son premier article nous lisons:

Ce n'est pas une proposition douteuse que d'avancer que le mouvement libéral est plus faible aujourd'hui qu'il était avant la nomination de M. Penn. Nous attribuons cela à trois faits: 1° que le principal candidat sur la liste n'est pas l'homme du mouvement comme il devrait l'être; 2° que les nominations, comme ensemble, ne représentent pas, comme cela devrait être, les différentes classes qui devraient composer le parti libéral; et 3° que le mouvement semble être sans un chef tel qu'il devrait en avoir un.

La conclusion de l'article est que Warmoth était l'âme du mouvement libéral, qu'il aurait dû être choisi candidat à la place de M. Penn et que lui seul est capable d'être le chef du parti.

Plus loin en réponse à son homonyme le *National* le *Republican* dit que Warmoth n'a pas été désappointé et que s'il n'a pas été choisi candidat c'est qu'il ne l'a pas voulu.

Enfin, pour donner à M. Penn une fête de consolation, le *Republican* lui accorde l'avantage dans une comparaison qu'il fait de lui avec M. McEnery. Malgré cela, si M. Penn lit attentivement le *Republican*, il pourra se convaincre que Warmoth ne l'a mis en avant que comme un écran destiné à disparaître à un moment donné, et M. Penn mérite de jouer un autre rôle que celui-là.

Dans un article publié à sa première page, le *Republican* parle de tentatives de rapprochement et qui se font entre les partis. Il assure que les négociations entre les deux ailes du parti républicain prennent une tournure très pratique. On aurait déjà entendu pour une seule liste d'électeurs afin de ne pas diviser les forces de Grant. Puis, la Bonne abandonne trois places sur la liste d'Etat aux "Pinchbackers." à la condition que les candidats, élus de part et d'autre par la fusion, seront libéralement pourvus dans le service fédéral. Et, ajoute naïvement le *Republican*—qui ne s'aperçoit pas qu'il est cynique—"il sera étrange si Pinkerton personnel nauséeux pas l'acceptation de ces conditions ou de conditions semblables." On ne saurait dire plus franchement qu'il s'agit uniquement, pour les républicains, du partage des places.

Le *National Republican* donne la clef de tous les articles de bascule du *Republican*. Les adhérents de Warmoth, dit-il, étaient tout en l'air et plusieurs se vantaient que d'ici à quelques jours le nom de leur maître aurait remplacé celui du colonel Penn sur la liste libérale. D'autres rumeurs, suivant le même journal, semblent faire croire que la fusion s'opérerait par la retraite de McEnery et de Penn au profit du général Sparrow. Nous répétons ces cancans sous toute réserve.

L'ARMÉE FRANÇAISE.

Nous publions, à la seconde page, le commencement de la nouvelle loi sur l'armée en France; sans donnerons la fin dans un prochain numéro. Ce document ne saurait manquer d'intéresser nos lecteurs français.

LE LEVIER ÉLECTORAL DES RADICAUX.—Une dépêche de la Pennsylvanie dit que les radicaux de cet Etat ont résolu de dépenser cinq millions de dollars pour emporter l'élection locale en octobre. Sur ce montant, Simon Cameron fournirait un million à lui seul.

Quelle belle chose que le suffrage universel dans la république modèle!

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Le juge Abell, persistant à s'étonner du nombre limité des votants enregistrés dans le Troisième, le Huitième et le Treizième ward, et fort peu satisfait du refus de B. P. Blanchard de lui soumettre les livres d'enregistrement, a rendu hier matin l'arrêt suivant:

Il est ordonné par la Première Cour de District que B. P. Blanchard, chef du Bureau de l'enregistrement des votants de l'Etat, soit requis, par les présentes, de paraître en cette Cour, mercredi le 28 août, et de produire les livres qui contiennent l'énumération des noms et des résidences de tous les votants qui ont été enregistrés dans le Troisième, le Huitième et le Treizième ward de la paroisse et de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Cette investigation du juge Abell jettera probablement beaucoup de lumière sur certaines détails ignorés du public.

L'ex-Aire Bronson Holbrook se complique de plus en plus.

Madame Elisa Jane Holbrook a déposé hier matin à la Cour du Septième District une plainte et une réclamation en dommages pour la somme de dix mille piastres contre Jennie Bronson, C. S. Sauvinet, shérif de la paroisse d'Orléans, et H. R. Hubert, son adjoint, collusoirement que pendant son absence et pendant l'absence du gardien de sa maison, située rue Constance, No 208, le député-shérif Hubert, par ordre du shérif, Sauvinet, est entré avec effraction dans sa maison et a pris possession de sa propriété. Lui assurant par ce fait des dommages pour la somme précitée.

Il est rare qu'on été nous n'ayons pas à rapporter quelques cas de suicide.—Pendant les fortes chaleurs, le sang travaille plus, et portant à la tête produit souvent chez certaines personnes à tempérament sanguin, un état d'exaltation voisin de la folie.

Dans ces circonstances, nous voyons malheureusement trop souvent des malheureux, privés momentanément de leur raison, se mettre en état de ne pas rendre compte de leur acte. C'est ainsi qu'un homme du nom de James Daniel, natif de Boston, s'est donné volontairement la mort hier matin, en se tirant un coup de pistolet, après s'être déshabillé et mis au lit. Il habitait la maison garnie de madame Weibel, No 97 rue St-Charles.

Son compagnon de chambre, se trouvait à quelques pas de lui seulement, quand entendant la détonation d'une arme à feu, il s'est retourné et a retrouvé son ami mort. James Daniel avait été malade depuis quelque temps. Il était d'une nature excitable, et c'est après une promenade au soleil sur la Levée qu'il est rentré chez lui et qu'il s'est tué de la manière que nous venons d'expliquer plus haut.

Le coroner a tenu une enquête sur son cadavre.

Malgré la chaleur ardente qui n'est fait sentir, hier, à la Nouvelle-Orléans, la fusion ne s'est pas encore opérée et le secret des conférences n'a pas transpiré. Nous n'en dirons pas autant des membres des comités.

Encouragés probablement par les vols qui se font publiquement et sur une grande échelle, les voleurs *privés* sont devenus d'une hardiesse extrême.

—Hier matin, vers deux heures et demie, un individu dont le nom est inconnu, s'est fait conduire en cab chez le docteur Duparquié, au coin des rues Dauphine et Hôpital, avec l'intention bien arrêtée de lui rendre une visite à cette heure indue. Ce personnage, trouvant le docteur couché, naturellement, et indigné peut-être de ce qu'il considérait être une insulte, pour s'en venger, a fait main basse sur toute l'argenterie qu'il a pu trouver en furetant dans tous les coins du logis.

Malheureusement, ou heureusement plutôt, la visite s'étant prolongée trop longtemps, le docteur Duparquié s'est réveillé et a reçu son hôte à coups de pistolet. Dans la confusion de la poursuite, le paquet d'argenterie est tombé, et le coquin, sautant dans son cab, est parti au grand trot de son cheval, sans laisser sa carte.

Une femme blanche nommée Ann Morgan a été vue par l'officier de police Parker sur une propriété située rue du Camp entre Thalie et Erato, dans des circonstances suspectes et a été arrêtée par lui.

Un homme de couleur du nom de Sam Semonds, en conduisant un wagon de coton sur travers du chemin de fer près de la rue Julie, s'est laissé prendre, par sa propre négligence, entre deux locomotives et a été grièvement blessé. Par un hasard étonnant, les deux mulets n'ont pas été atteints, quoique le wagon ait été broyé en mille pièces.

W. H. Harrison a été arrêté par l'officier Isabelle, accusé par Mary Edwards d'avoir commis un viol sur la personne de sa petite fille âgée d'onze ans. Il a été conduit à la prison de paroisse sans privilège de caution.

L'officier Benton rapporte avoir tué un chien hydrophobe au coin des rues Jackson et Fulton. Ce chien avait mordu un petit garçon à la main, et c'est son maître même qui a demandé sa mort.

Un incendie, causé par l'explosion d'une lampe à huile de charbon, s'est déclaré vers huit heures du soir à Milneburg, dans le restaurant de Mme Schneider et a été promptement éteint.

Il paraît qu'il y a du pathos, jeudi soir, à onze heures, parmi les gens de couleur et quelques blancs aussi, demeurant dans le voisinage de la rue Bienville, près de la rue Derbigny. Cette panique a été causée par un coup de pistolet tiré en l'air par un nègre ivre, appartenant à un club composé d'hommes de sa race. Au bruit de la détonation, il y a eu un sauve-qui-peut général et le quartier est resté désert pendant près d'une demi-heure. Les paisibles citoyens de cette partie de la ville ont cru à une émeute et à peut-être pis encore, et n'ont été rassurés que par l'arrivée d'une forte escouade de police, qui, avec une prudence extrême, s'est avancée sur le lieu du *désordre*, et a arrêté l'auteur de tout ce tapage, qui dormait tranquillement au coin d'une borne.

Les enfants sont possédés de l'esprit d'imitation. Une procession composée de gamins de dix à douze ans, passant vers neuf heures et demie hier soir au coin des rues Magazine et Philippe, a été assaillie à coups de pierres.—On ne sait trop pourquoi, probablement pour le plaisir de la chose,—par d'autres gamins sur la banquette. Dans la bagarre, le jeune Henry Ganaker a été blessé assez grièvement au-dessus de l'œil gauche.

Il a été conduit chez ses parents demeurant au coin des rues Toledano et Magasins, par le sergent de police Joseph.

Les Broom Rangers se réuniront ce soir, à sept heures, dans la rotonde de l'Hôtel St. Louis, avec d'autres clubs invités par eux, pour se former en procession et aller recevoir, rue de l'Esplanade, une bannière qui leur sera présentée par les dames du Second District.

Le club des Broom Rangers est parfaitement organisé et des mieux composés. Il mérite, sous plus d'un rapport, les éloges de tous les partisans de la démocratie et de la réforme; et nous sommes certains que leurs membres feront de leur mieux pour couronner des lauriers de la victoire le drapeau coquet qu'ils recevront ce soir de la main des dames.

Nous avons reçu une invitation pour assister à un pique-nique qui sera donné au Parc de Ville par les membres du "Club Social de l'Etoile d'Or", dimanche prochain. Une médaille doit être présentée à une dame membre du Club. Nous remercions le président, M. A. A. Marchand de son attention.

TEMPERATURE.—26 août 1872.

Thermomètre de C. DURAND, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	86	30
12 M.	88	31
3 P. M.	88	31
6 P. M.	86	30

☞ Du se peut venger à bon marché une machine à coudre, sans faire un examen essentiel de la machine "Domestic," 103 rue du Canal, chez M. A. Redmoke.

LOUISIANE.
Correspondance de l'*Abeille*.

PAROISSE ST-JACQUES,
25 août 1872.

Messieurs les Editeurs.

Chez nous, comme ailleurs—plus qu'ailleurs peut-être—les ennemis se suivent et se ressemblent. Vous, Messieurs, vous êtes bien informés que le gouvernement de la Louisiane, en ce moment, tout naturellement, tout logiquement, tout naturellement, tout logiquement, tout naturellement, tout logiquement